

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués par courrier en date du trente mars deux mille dix-huit, se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Ybars, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents en début de séance :

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Didier MEDA, Nicolas CALMES, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Denis BOYER, Georges GATEIN, Joël CAZAJUS, Jean-Claude ROUANE, Régis GRANGE, Thomas DZIEDZIC, Jean-Loup BASTIEN, Chantal GILAMA, Pascale MESBAH LOURDE, Maryse VEZAT-BARONIA, Stéphane CORATO, Amédée LABORDE, Anne-Marie VIGNEAUX, François VANDERSTRAETEN, Jean-Louis CAUHAPE, Francis BOY, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Véronique GRANDET, Jean-Claude COURNEIL, Jean LABORDE, Jean-Claude RIVES, Marie GILAMA, Dominique DUFOSSE, Agnès TEYSSEYRE, Roger BUFFA

Suppléants : Denis BEZIAT, Manuel SARDA, Michel CARRIÈRE, Hervé FRANQUINE

Procuration : 1

Arrivés en cours de séance :

Titulaires : Yvon LASSALLE, Claudine SACILOTTO, Pierre LOPEZ

Excusés : Jean-Marc BERGIA, Michel RUEDA, Jean-Pierre DUPRAT, Henri DEJEAN, Cécile PECHOULTRES, Marie-Claire FAUSTINI (procuration à Stéphane CORATO), Maurice GALY, Jean-Louis GAY, Daniel LEBLANC, Colette SUZANNE, Denis TURREL, Pierre VIEL, Sébastien MERIC, Laurent PANIFOUS, Paul FRANQUINE, Francine PONT FASSEUR, Jean-Pierre BERGER, Claude LLUIS, Jean-Luc COURET, Jacques HORTOLA, Christian PORTA, Lydia BLANDINIÈRES, Christian GROS, Thierry SIRGANT, Rolande MARTINEZ, Philippe JALOUX, Jean-Paul DEJEAN, Sébastien SOUBIES, Christian ROUZAUD (CA Foix Varilhes), Christian ROUZAUD (Montégut Plantaurel).

Francis BOY, Maire de Saint Ybars accueille les participants à la réunion et informe que le SMIVAL est le bienvenu sur la commune. En effet, la municipalité travaille depuis plusieurs années sur le projet d'aménagement des berges du lac dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié au syndicat. Il se félicite de cette délégation de maîtrise d'ouvrage et remercie les techniciens et le directeur du SMIVAL, qui accompagnent la commune au niveau technique et financier.

Monsieur le Président ouvre la séance à dix huit heures cinq et procède à l'appel des délégués. Constatant que le quorum est atteint, il invite le Comité syndical à désigner le secrétaire de séance. Monsieur Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie les délégués qui ont participé au précédent comité syndical, ce qui a permis de tenir les 17 points dans des horaires corrects. Il les remercie également de la confiance manifestée à l'égard de l'équipe sortante. Il informe des quatre points à l'ordre du jour en expliquant que l'année 2018 est une année transitoire avec l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention. Aussi le budget primitif 2018 est-il un budget de transition entre deux PAPI. Il explique qu'en comparaison avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP), le budget du syndicat reste modeste bien que les contributions

des collectivités membres augmentent progressivement. Il rappelle la règle statutaire de solidarité financière 80%-20% entre les collectivités de Haute Garonne et celles d'Ariège et la répartition au prorata des populations.

18/15 Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2018

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018.

Yvon LASSALLE et Claudine SACILOTTO arrivent en cours de séance à 18h20.

Monsieur le Président se félicite de déplacer le comité syndical en Ariège pour permettre au plus grand nombre d'assister aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 36 voix pour, 1 abstention (Agnès TEYSSEYRE),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président présente les décisions prises par délégation du Comité syndical, qui relèvent d'interventions ponctuelles pour procéder à des retraits d'embâcles. Il invite les délégués à contacter le syndicat en cas de désordre observé sur la rivière (chute d'arbres, embâcles...). Il souligne la faiblesse des montants de ces enlèvements ponctuels d'embâcles grâce au recours à des entreprises d'insertion qui effectuent un travail de qualité grâce au recours à des méthodes manuelles.

Présentation du rapport d'activités 2017

Monsieur le Président tient à présenter le rapport d'activités, qui présente les actions réalisées par le syndicat au cours de l'année et qui permet de dresser le bilan des opérations menées. Il souligne la masse de travail engagée sur la révision statutaire avec près de 50 réunions en 2017, en particulier avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP) afin de trouver des compromis sur les questions financières et l'étendue des compétences de chaque collectivité.

A la demande de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL, présente le fonctionnement général du syndicat. Il explique que la préparation de l'entrée en vigueur de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018 a demandé un gros travail de concertation, avec la tenue de plusieurs réunions avec les élus, les administrations, pour préparer cette phase de transition. Les textes prévoient en effet l'exercice communal de la compétence GEMAPI avec un transfert de droit aux EPCI FP. Les cinq EPCI FP de la vallée de la Lèze sont ainsi devenus membres du syndicat au 1^{er} janvier 2018. Cette phase de transition a nécessité une évolution statutaire, actée par arrêté interpréfectoral signé en décembre 2017 par les préfets de l'Ariège et de la Haute Garonne. En ce qui concerne les finances, les dépenses réelles de l'exercice 2017 se sont élevées à 175 k€ en section de fonctionnement et 238 k€ en section d'investissement. L'équipe du syndicat est composée de quatre agents qui représentent 3,1 Equivalent Temps Plein. Les agents assurent le fonctionnement du syndicat, les conseils et les prescriptions en matière de travaux, lesquels sont généralement sous-traités à des entreprises extérieures. Quelques travaux sont réalisés en régie de façon occasionnelle pour travailler sur la renaturation des berges, en particulier à Beaumont cette année où le syndicat a procédé à des travaux de plantations en berge, avec la participation de stagiaires universitaires. Thomas BREINIG mentionne plusieurs réunions institutionnelles qui seront ajoutées à la version finale du document.

A l'invitation de Monsieur le Président, Jade BOSCHÉ, technicienne rivière du syndicat, présente ensuite les travaux d'entretien régulier et ponctuel réalisés sur les cours d'eau du bassin versant. En 2017, les travaux ont été réalisés sur un linéaire de près de 27 km et ont été complétés par des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles dans les secteurs urbanisés. Au cours de l'année, des interventions pédagogiques se sont tenues à l'école primaire de Lézat ainsi qu'à Pins-Justaret dans le cadre de la fête des Confluences organisée par la Réserve Naturelle Régionale Confluences Ariège-Garonne. Le syndicat a également participé à des journées techniques sur l'entretien des haies et des ripisylves. En ce qui concerne le patrimoine naturel, il est valorisé au travers d'une publication tous les jeudis sur la page facebook du SMIVAL « Vallée de la Lèze » afin de faire connaître et découvrir les richesses naturelles de la vallée. Sur la partie travaux, l'année 2017 a été consacrée à la préparation des travaux d'aménagement de la berge du lac de Saint Ybars, qui consistera à élargir la digue côté lac au cours de l'année 2018. En 2017, une étude sur la qualité de l'eau s'est également poursuivie sur le bassin versant de la Lèze : l'état des lieux a été finalisé et le diagnostic a été réalisé. Le diagnostic montre que l'état de la rivière est dégradé par les pollutions domestiques et agricoles ainsi que par une pression hydrologique forte, en particulier en période d'étiage. Cette étude devra déboucher sur un programme d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant.

Monsieur le Président ajoute que sur la question du réchauffement climatique, il observe que les manifestations s'éparpillent. Le constat est posé et il faut maintenant limiter le nombre de réunions et passer à la phase actions en opérant un rapprochement entre les partenaires. Sur l'exemple de la conférence au Conseil départemental de Haute Garonne, Jean-Louis ETIENNE s'est arrêté au stade des constats car au-delà c'est aux décideurs, au premier rang desquels les élus, de prendre les décisions.

Pauline QUINTIN, chargée de prévention des inondations, présente le volet prévention des inondations, action portée par le syndicat au travers d'un PAPI mis en œuvre depuis 2006. Ce dernier a pris fin le 31 décembre 2016 mais plusieurs actions engagées se sont prolongées sur 2017. Le PAPI a fait l'objet d'une étude d'évaluation afin de préparer une candidature à un PAPI d'intention pour poursuivre les actions engagées dans la vallée. A cet effet, plusieurs réunions techniques et une réunion d'information et d'échanges se sont tenues avec les partenaires techniques et financiers. En 2017, le syndicat a également produit des retours d'expérience et une expertise sur les coulées de boue qui ont causé de nombreux dégâts en mai dernier. Le syndicat a ainsi accompagné les communes dans la mise en œuvre de solutions, notamment au travers de plantations de haies. Cet hiver, 5 km seront plantés, ce qui porte à 30 km le linéaire de haies replantées. En 2017, 4 demi-journées d'information portant sur la gestion de crise et post crise ont été organisées et ont permis de préparer les 71 participants à gérer une situation de crise. L'étude hydraulique aval confiée à ISL s'est poursuivie afin de préciser les impacts des infrastructures linéaires sur les lignes d'eau sur l'aval du bassin et rechercher des solutions d'aménagement. La cartographie des zones inondées a été réalisée sur l'ensemble du bassin et la pose d'échelles limnimétriques a été achevée. A Lagardelle, les travaux de restauration des écoulements du Pradallot ont été réalisés. En ce qui concerne la digue de Lèze morte à Saint Sulpice, le cadre réglementaire a évolué et une concertation a été engagée avec les propriétaires. L'étude sur le bassin du Saint Jean a permis d'identifier qu'une recherche d'optimisation du réseau et la rétention végétale amont étaient à privilégier. Sur le Hernet, le bureau d'études a rencontré les riverains pour recueillir leurs témoignages sur la crue de cet affluent. Sur le Mongéa au Fossat, les plantations de haies ont été réalisées en mars. Enfin, l'étude de réduction de vulnérabilité s'est poursuivie sur 11 bâtiments publics avec la recherche d'un cadre de réalisation des mesures individuelles

de réduction de vulnérabilité, qui constitue une piste soutenue par l'Etat pour réduire risque inondation.

Pierre LOPEZ arrive en cours de séance.

Monsieur le Président explique que certains sujets, comme le Pradallot, *a priori* peu complexes, nécessitent parfois beaucoup de patience, de psychologie pour réussir à concrétiser. D'autres projets, comme le Sarrasclé, ont pu être solutionnés rapidement grâce à une méthode de co-construction entre les habitants et les services techniques. Le chantier a été réalisé sous le contrôle permanent des habitants. L'investissement réalisé a pu être éprouvé lors des précipitations qui ont rapidement suivi. A Saint Sulpice sur Lèze, il déplore que la majorité des propriétaires soient d'accord avec le projet, mais un propriétaire s'y oppose et préfère la voie contentieuse à une négociation amiable. Il souligne le caractère usant de certains projets. Ainsi 300 km de haies ont été arrachées dans la vallée, avec les conséquences néfastes sur la faune et la flore, la rétention de l'eau. L'été 2017 a montré le risque d'avoir des difficultés d'alimentation en eau. Il souligne la nécessité de mieux mettre en valeur la vallée de la Lèze. Il informe qu'il proposera des commissions, par exemple sur le patrimoine, sur les démarches pédagogiques. Il s'étonne souvent du montant des études mais informe qu'elles sont généralement rendues obligatoires par la réglementation. Au Fossat le SMIVAL a engagé la concertation, mais la Commune a lancé les travaux de la gendarmerie qui compromettent le projet de bras de décharge.

18/16 Budget primitif 2018

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président invite le Comité syndical à examiner le budget primitif 2018. Il rappelle que 2018 est une année de transition avec le PAPI d'intention, ce qui explique les faibles montants du budget. Les contributions vont certainement évoluer dans les prochaines années selon les orientations nationales. Il explique que le syndicat autofinance environ 30% des investissements, le reste étant soutenu par les partenaires financiers (Europe, État, Région, Agence de l'Eau, Conseils départementaux).

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES détaille les différents comptes du budget primitif 2018. Les contributions du SMIVAL sont proposées à la hausse de 3%. La répartition est ensuite effectuée selon la règle statutaire.

A la demande de Monsieur le Président, Thomas BREINIG explique les modalités de répartition financière et le lien avec la taxe GEMAPI, qui est une taxe facultative instaurée par les EPCI FP affectée et plafonnée à 40€/habitant et dont la répartition suit le produit des quatre taxes locales.

Monsieur le Président explique qu'avec la taxe GEMAPI, les élus locaux seront de plus en plus seuls face aux administrés, alors que l'État était en première ligne jusqu'à présent. Le risque est que la population devienne plus exigeante vis-à-vis des travaux de protection contre les inondations. Sur les évolutions fiscales, Monsieur le Président s'offusque des prélèvements sur les classes moyennes et les petites retraites.

François VANDERSTRAETEN considère que les prélèvements importants sur les retraites correspondent à des retraites élevées.

Nicolas CALMES présente les principaux postes ayant évolué : carburant, prestations informatiques, photocopies. Pour la téléphonie, un piratage des lignes téléphoniques s'est produit en 2017 et la facture de 3000 € devra probablement être réglée en 2018 à l'issue de la médiation.

Sur le personnel, le remplacement d'une titulaire par une contractuelle explique le transfert de crédits du compte 64111 vers le compte 64131.

Les recettes proviennent essentiellement des contributions des collectivités membres. Les aides de l'État ont disparu en raison de l'arrêt du PAPI, mais des aides sont attendues de la Région, des Départements et de l'Agence de l'eau.

Etant en année transitoire, les montants d'investissement correspondent à la finalisation des opérations en cours.

François VANDERSTRAETEN interroge sur les charges de personnel. Nicolas CALMES explique que le remplacement d'un agent titulaire par un agent contractuel modifie les dépenses de fonctionnement.

Interrogé par François VANDERSTRAETEN, Thomas BREINIG explique que les opérations d'ordre correspondent au rattachement des études aux travaux de plantation de haies et d'entretien régulier des rivières.

François VANDERSTRAETEN évoque les PPR d'Artigat et Le Fossat actuellement en cours de révision, avec une épée de Damocles au niveau des communes, des particuliers et du SMIVAL par rapport aux protections individuelles. A minima, il semblerait que le PPR imposera au SMIVAL la réalisation des diagnostics. Il s'étonne que cela ne figure pas dans le budget primitif.

Nicolas CALMES informe qu'il a participé à une réunion à la DDT de l'Ariège à ce sujet. Mais les diagnostics doivent déboucher sur la réalisation de travaux. Or, la DDT est en attente de la réponse du Ministère pour clarifier le cadre administratif et financier. Dans cette attente, il ne semble pas possible de s'engager dans la réalisation de travaux sans connaître l'enveloppe financière ni les responsabilités qui pèseront sur le syndicat lors de la pose des protections individuelles ou de leur entretien.

François VANDERSTRAETEN indique que pour le financement, les diagnostics sont finançables par l'État à hauteur de 40% dans le cadre du fonds Barnier.

Nicolas CALMES explique que ce mode de financement n'est actuellement pas figé et qu'à ce jour, les services de l'État ne sont pas en mesure de fournir de réponse claire, même sur la partie diagnostic.

Thomas BREINIG rappelle que dans le cadre de l'étude confiée à Artelia, trois étapes sont prévues :

- 1/ réalisation d'un diagnostic sur les bâtiments publics avec préconisations de travaux et réalisation des travaux par les communes propriétaires des bâtiments ou dans le cadre d'une opération groupée à définir ;
- 2/ définition d'un cadre administratif et financier pour la réalisation des travaux chez le particulier. Mais cette étape a mis en évidence la fragilité du cadre actuel ;
- 3/ réalisation des diagnostics sur un panel d'habitations privées.

Thomas BREINIG ajoute que la loi de finances pour 2018 prévoit la possibilité de financement des travaux sous maîtrise d'ouvrage des particuliers par le fonds Barnier, sous réserve de l'inscription des travaux dans un PAPI, ce qui suppose en préalable sa labellisation.

Nicolas CALMES explique que le PAPI offre un cadre juridique clair, ce qui n'est pas le cas du PPR.

François VANDERSTRAETEN rappelle que dans sa rédaction actuelle, le PPR prévoit un diagnostic imposé par l'État à l'autorité gemapienne.

Thomas BREINIG explique que la DDT de l'Ariège a très récemment informé par téléphone que le Ministère ne validerait pas la formulation du projet de PPR de la DDT de l'Ariège. Il convient donc d'examiner avec attention le courrier qui est attendu du Ministère.

Monsieur le Président déplore que l'État présente des avis parfois divergents entre les différents services ou départements. Il se dit légitimiste et souhaite que l'État clarifie le cadre légal et financier. Il rappelle l'épisode de pluie du Fossat au cours duquel les riverains n'ont pas eu le temps de poser les batardeaux dont ils étaient équipés. Il invite donc à s'interroger sur la politique de prévention qui doit intégrer la prévention, la plantation de haies, les ouvrages de rétention d'eau, les ouvrages de protection, les bonnes pratiques agricoles et tous les éléments qui participent à la prévention des inondations. Des questions parlementaires ont été posées par l'intermédiaire des Sénateurs. Il lui semble que l'État fonctionne essentiellement en termes budgétaires, ce qui l'oriente sur les stratégies les moins chères du type batardeaux. Monsieur le Président rappelle qu'il reste ouvert à la possibilité de mettre des batardeaux, le SMIVAL pourra réaliser les diagnostics, mais il souligne le gouffre entre la théorie et la pratique. Madame le Sous-préfet de Muret attend la réponse du Ministère. En tant que Président du SMIVAL, il attend la réponse de l'État.

Pierre LOPEZ s'étonne que les services de l'État insistent sur les batardeaux, alors que dès lors que les habitants sont absents, les batardeaux ne seront pas posés et l'eau pénétrera dans l'habitation. Il lui semble plus pertinent de miser sur des travaux collectifs valables et efficaces.

Monsieur le Président considère que les diagnostics peuvent être réalisés par le SMIVAL, mais pour la réalisation des travaux, on entre dans le droit privé, qui entraîne des responsabilités différentes. Il faut donc au préalable clarifier les règles du jeu. Il explique ne pas être opposé aux mesures individuelles, mais insiste sur la force des éléments et la nécessité d'être conscient des réalités.

Nicolas CALMES achève de présenter le budget primitif, avec des recettes proportionnelles aux dépenses.

Monsieur le Président souligne la bonne santé financière du SMIVAL.

Monsieur le Président propose d'adopter les crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	43 950,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	145 100,00
65 Autres charges de gestion courante	16 000,00
66 Charges financières	5 000,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	25 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	3 500,00
023 Virement à la section d'investissement	125 522,92
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	364 172,92

Recettes

74 Dotations, subventions et participations	254 892,01
Total des recettes de fonctionnement	254 892,01
R 002 Résultat reporté ou anticipé	109 280,91
Total des recettes de fonctionnement cumulées	364 172,92

En section d'investissement

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	55 000,00
21 Immobilisations corporelles	107 500,00
23 Immobilisations en cours	85 000,00
13 Subventions d'investissement	414,81
16 Remboursement d'emprunts	16 000,00
020 Dépenses imprévues d'investissement	15 468,53
041/204 Subventions d'équipements versés	429 492,76
Restes à réaliser	1 017 458,94
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 726 335,04

Recettes

13 Subventions d'investissement	114 541,67
10 Dotations, fonds divers et réserves	37 705,14
45 Opérations pour compte de tiers	1 511,77
021 Virement de la section de fonctionnement	125 522,92
040/28 Amortissements des immobilisations	25 000,00
041/4582	429 492,76
Restes à réaliser	802 558,17
R 001 Solde d'exécution reporté ou anticipé	190 002,61
Total des recettes d'investissement cumulées	1 726 335,04

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, selon le vote suivant : 36 voix pour et 2 abstentions (Roger BUFFA, François VANDERSTRAETEN),

VOTE le budget primitif 2018.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50 en remerciant Francis BOY, Maire de Saint Ybars, de son accueil.

Questions diverses

Pauline QUINTIN invite les délégués à faire connaître au SMIVAL les volontaires qui souhaiteraient bénéficier du programme de plantations de haies 2018-2019.

Manuel SARDA demande si une vigilance est réalisée par rapport à l'arrachage des haies.

Monsieur le Président rappelle que 300 km de haies ont été arrachés et que le syndicat s'efforce d'inverser la tendance, avec 30 km replantés.

Denis BEZIAT explique que l'administration a réalisé un diagnostic des paysages au cours des dernières années et a pris des mesures pour maintenir les haies, les arbres isolés et les bandes enherbées.

Pauline QUINTIN explique que la commune a la possibilité de protéger les haies en les classant dans le document d'urbanisme en tant qu'espace boisé classé ou en tant qu'élément du paysage identifié. Une déclaration de travaux en Mairie est alors rendue obligatoire avant toute destruction.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 18/15 Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2018
- 18/16 Budget primitif 2018

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

